

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

A P P E L D ' O F F R E S N O 221-12134-00

Infrastructures – Réfection de la conduite d'aqueduc en bordure de la route 216 Est

LA MUNICIPALITÉ de SAINT-PAUL-DE-MONTMINY requiert des soumissions pour la réfection de la conduite d'aqueduc sur 350 mètres se trouvant du côté Nord de la route 216 ainsi que divers travaux connexes.

Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) qui détermine leurs conditions d'émission.

Un dépôt de garantie de soumission au montant minimal de 10 % de la valeur totale de la soumission sous forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission doit accompagner la soumission.

Seules sont considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la municipalité.

Une personne ou entreprise voulant exercer son droit de plainte peut le faire auprès de l'AMP (Autorité des marchés publics) selon les indications au devis.

Toute demande d'information ou question doit être faite exclusivement à la soussignée qui est responsable de l'appel d'offres à l'adresse suivante : dg@stpauldemontminy.com au plus tard le 19 avril 2024.

Les soumissions doivent parvenir, sous pli cacheté, au bureau municipal de Saint-Paul-de-Montminy, à l'attention de madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe, au 309 4e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0 ou par voie électronique par le biais du SEAO et ce, avant 10 h, le mardi 30 avril 2024.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

LA MUNICIPALITÉ de SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Municipalité se réserve le droit de retrancher certaines parties du contrat et ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis à la suite d'une telle décision.

DONNÉ À MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY,

CE 4^e JOUR d'AVRIL 2024.

Claudette Aubé, directrice générale adjointe